

Dossier d'inscription et d'information sur la formation à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours Citoyen

Du dimanche 22 février au dimanche 1 mars 2026

Cette formation répond à un besoin de formateurs face à l'activité croissante d'associations principalement en matière de formation de base aux premiers secours.



I. GENERALITES

I.1 - OBJECTIFS DU STAGE

La formation de formateur aux premiers secours citoyen (pédagogie initiale commune de formateur inclus) a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours.

Elle a pour objectif de rendre les candidats aptes à :

- organiser une session de formation ;
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation à l'unité d'enseignement PSC ;
- mettre en œuvre les techniques pédagogiques nécessaires pour animer une séance de formation ;
- réaliser une évaluation formative des participants.

I.2 - DUREE DU STAGE

A titre indicatif, le stage sera de 8 jours, soit cinquante-six heures minimums. (hors temps de pause et de déplacement).

I.3 - CONTACT

Pour tout renseignement ou problème, contacter :

Stéphane GUEROUE : 06.61.75.88.18
Email : sudouestsecourisme@gmail.com

II. L'ADMINISTRATIF

II.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

(Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile)

Pour être autorisé à subir l'épreuve du Formateur en Prévention et Secours Civiques, il faut :

1. Être titulaire du certificat de compétences PSC 1 datant de moins de trois ans ou une attestation de formation continue de moins de 3 ans de à la date d'entrée en formation, ou diplôme équivalent (PSE 1 ou 2 à jour de sa formation continue ou du SST). La formation PSC 1 peut-être passée au sein de notre association au prix de 65 €.
2. Être âgé au minimum de 18 ans le jour de l'examen,

II.2 - DOSSIER D'INSCRIPTION

(Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile)

Le dossier pédagogique du candidat à la formation de Formateur aux premiers secours citoyen doit être présenté complet au président de jury par le responsable de l'organisme assurant la formation initiale.

Le dossier devra nous parvenir par voie postale le plus tôt possible mais tout dossier parvenu après le 22 janvier 2026 ne sera pas pris en compte.

Dans l'attente de la réception de votre dossier, un mail de pré-inscription est à nous envoyer au plus vite afin de réserver votre place et de préparer au mieux cette formation.

Ce dossier comprend :

1. la feuille d'inscription avec 1 photo d'identité
2. la photocopie recto verso de votre Carte Nationale d'Identité ou équivalent
3. la copie de votre certificat de compétence « PSC 1 » de moins de 3 ans ou votre PSE 1 ou 2 avec votre formation continue PSE si besoin ou le certificat SST de moins de 2 ans.

4. 2 enveloppes timbrées dont une en format 32.5 x 23 cm

5. Un chèque d'acompte d'un montant de 400 € à l'ordre de Sud Ouest Secourisme, **ou un chèque du coût total de la formation est de 1000 €.**

(un échelonnement de paiement est possible)

Cette formation est éligible au CPF : Important bien lire l'article 6 du règlement intérieur l'association

Un minimum de 8 candidats est demandé pour maintenir la formation autrement elle sera annulée.

II.3 - LIEU ET DATE DE LA FORMATION

Salle André Vidal
Rue amiral Béranger
Près de l'entrée du cimetière
40510 SEIGNOSSE BOURG

Début du stage : dimanche 22 février 2026 - 08 h 30
fin de stage : dimanche 1^{er} mars 2026-17h00

Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- ✓ Un ordinateur portable dans la mesure du possible (Plus que nécessaire)
- ✓ Crayon
- ✓ Bloc note
- ✓ Papier
- ✓ Crayon
- ✓ Surligneur et tout le matériel que vous trouverez utile
- ✓ Post-it « marqueur de page » fortement conseillé
- ✓ Clé USB

II.4 - EMPLOI DU TEMPS ET DUREE DE LA FORMATION

Formation sur 8 jours

Horaires de cours : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00

Possibilité de cours après 19 h suivant l'avancé du programme

Un travail personnel conséquent attend les stagiaires

II.5 - L'EQUIPE PEDAGOGIQUE (Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile)

La composition de l'équipe pédagogique a pour objectif de déterminer le nombre et la qualité de chacun au sein du groupe formateur.

II.5.1 - Composition

1 ou 2 formateurs de formateurs à jour de leur formation continue dont un responsable pédagogique.

II.5.2 - Rôle de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique doit permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences acquises, au cours de la formation, au domaine particulier de l'enseignement des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

II.5.3 - Réunion de l'équipe pédagogique

Réunions préparatoires régulières après la décision de mise en place du stage pour suivre l'évolution des tâches réparties et journalières durant la formation

Secourisme - Sauvetage aquatique - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

Association déclarée à la préfecture des Landes en tant qu'Organisme de Formation

Statuts déposés le 23/11/2008, avec parution sous le n° 706 au journal officiel du 17 janvier 2009 Siret **51300583500022**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie action suivante : actions de formation sous le numéro 96581

Organisme de formation enregistré sous le numéro **72400098440** « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat"
2025-06-PAE FPSC

II.6 - Epreuves au Formateur aux Premiers Secours Citoyens

(Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile)

Des dossiers sont établis pour chaque candidat au cours de la formation.

Ils comprennent entre autres les différentes pièces relatives aux évaluations formatives et sommatives* de chacun, établies durant la formation. Ils contiennent également l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur acquises dans le domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes de secours élémentaires.

*Au cours de la formation, le candidat est évalué sur son aptitude à enseigner les gestes de premiers secours conformément aux recommandations du référentiel interne de formation à l'unité d'enseignement PSC, à savoir :

- respecter les références techniques ;
- mettre en œuvre les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique
- réaliser une évaluation formative pertinente des auditeurs ;
- choisir et utiliser les aides pédagogiques adaptées ;
- apporter des justifications et des commentaires pertinents, simples et clairs.

II.7 - LE JURY D'EXAMEN

Il est composé de 4 membres dont :

- ✓ 3 formateurs de formateurs désignés, à jour de leur formation continue
- ✓ 1 personne titulaire au minimum du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours citoyen » ou équivalent à jour de sa formation continue.

Le préfet désigne le président du jury parmi ces 4 membres.

- Les dossiers relatifs aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :
 - de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en pédagogie
(Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile)
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile. Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux Premiers Secours Citoyen » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

II.8 - FIN DE STAGE

Secourisme - Sauvetage aquatique - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

Association déclarée à la préfecture des Landes en tant qu'Organisme de Formation

Statuts déposés le 23/11/2008, avec parution sous le n° 706 au journal officiel du 17 janvier 2009 Siret **51300583500022**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie action suivante : actions de formation sous le numéro 96581

Organisme de formation enregistré sous le numéro **72400098440 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »**
2025-06-PAE FPSC

La délibération du jury se faisant normalement le dernier jour du stage intervient à la clôture des dossiers des candidats, ou une autre date imposée par la préfecture.

III. LA PARTIE LOGISTIQUE

La logistique permet aux apprenants de bénéficier de tous les supports et moyens techniques existants nécessaires au bon déroulement de leur formation.

III.1 - STRUCTURE

Salle André Vidal Rue amiral Béranger
Prés de l'entrée du cimetière
40510 SEIGNOSSE BOURG

III.2 - REGIME DE VIE

III.2.1 - Stationnement des véhicules
sur le parking devant le bâtiment.

III.2.2 - Accueil
Le dimanche 22 février 2026 à 08 h 30

III.2.3 - Tenue Correcte et adaptée à la mise en place de cas concrets
intérieur et extérieur (suivant la météo)

III.2.4 - Alimentation

Le repas méridien est pris en charge par l'association
Les collations prises durant les pauses seront à la charge de l'association.
Le repas du soir est à la charge des stagiaires.

Nous prévenir pour tout régime alimentaire, allergie(s) ou autres.

III.2.5 - Hébergement

L'hébergement reste à la charge du stagiaire.

Tous les logements sur SEIGNOSSE et aux alentours sont à la discrétion du candidat.

Optez pour la colocation, afin de réduire le coût du logement :

Je peux vous mettre en relation !



FICHE INSCRIPTION

Formation Initiale UE PAE F PSC ou PSE



NOM : PRENOM : NOM DE JEUNE FILLE :
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : DEPARTEMENT :
ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :
ACTIVITE : TELEPHONE : E-MAIL :
TAILLE DE TEE-SHIRT : S / M / L / XL / XXL

Pourquoi faites-vous cette formation (choix multiple possible) :

- ☐ Enrichissement personnel ☐ Créer votre organisme professionnel de formation ☐ Pour votre activité professionnelle ☐ Pour une association ou organisme agréé de sécurité civile
- ☐ Autres :

NOM & COORDONNEES téléphoniques de la (des) personne(s) à prévenir en cas d'accident :

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS (pour les mineurs, à remplir par le civilement responsable) :

Je soussigné(e).....atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la (les) formation(s) choisie(s). Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé. Fait àleSignature du Civilement Responsable

Je soussigné(e)autorise gracieusement l'Association Sud-Ouest Secourisme à utiliser des photographies et autres images me représentant ou celles de mon enfant, pour illustrer ses activités sur les réseaux sociaux. Je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image. Fait àleSignature du Civilement Responsable

AUTORISATION PARENTALE à remplir pour les candidats mineurs le jour de la formation :

Je soussigné(e),père, mère, tuteur, (rayer mention inutile) autorise mon enfantà suivre les cours dispensés par les formateurs de l'association S.O.S. Les représentants de S.O.S sont autorisés à prendre, pendant le temps de la formation, toutes dispositions jugées utiles afin de préserver l'intégrité physique et morale de ce dernier.

Fait à le Signature du Civilement Responsable

Cocher la case devant la ou les formation(s) choisie(s)		Tarifs	DATE
☐	L'Unité d'Enseignement à la PAE de Formateur aux Premiers Secours Citoyen (PIC F inclus) : formateur en secourisme enseignant le PSC / GQS	1000 €	
☐	Allègement de Formation de l'UE de la PAE de Formateur PSC vers l'UE de la PAE Formateur aux Premiers Secours en Equipe : formateur en secourisme qui enseigne le PSC /GQS / PSE 1et 2 et FC PSE	800 €	
☐	Formation Continue (recyclage) à l'UE de la PAE de Formateur « PSC » ou PSE »	110 €*	
Votre mode de règlement :			
☐ Chèque ☐ Virement ☐ Espèces ☐ CPF ☐ OPCO ☐ France travail ☐ Autre :			
* Lors de la réservation de certaines salles de formation, le repas est obligatoire voir l'article 3 du règlement intérieur (RI) de l'association Sud-Ouest Secourisme (SOS). Pour tout paiement par le CPF ou autres organismes voir l'article 6 du RI de SOS.			

Compléter le dossier d'inscription fourni lors de la demande de la formation choisie :

PAE F PSC ou PAE F PSE

A nous renvoyer complet par voie postale à : **Sud Ouest Secourisme**
143 Impasse des Osmondes 40510 SEIGNOSSE Téléphone : 06 63 11 47 11